

**Formats bureautiques :  
AFNOR propose à l'ISO une démarche permettant de garantir, grâce  
aux processus ISO, la convergence à moyen terme entre ODF et  
OOXML et de stabiliser à court terme OOXML**

Suite aux délibérations finales lors de la réunion de sa Commission de normalisation qui s'est tenue les 28 et 29 août, AFNOR ne ferme pas la porte à une reconnaissance par l'ISO d'OfficeOpen XML. Elle propose à l'ISO d'organiser la convergence entre l'ODF et l'OfficeOpen XML.

Par de nombreuses contributions, les différentes parties prenantes ont démontré le besoin d'avoir un format OOXML de qualité reconnu par l'ISO. Dans le contexte où de multiples spécifications de formats de documents existent, les experts français qui se sont très largement investis dans ces travaux, ont montré qu'une convergence était possible entre OOXML et le format ODF - faisant aujourd'hui l'objet d'une norme – vers une norme unique de format de document révisable.

Sur la base de ce constat très largement partagé, et bien qu'une unanimité n'ait pu être atteinte à l'issue de ces journées quant à la meilleure solution à court et moyen termes, AFNOR fait la proposition suivante à l'ISO :

- restructurer en 2 parties le standard ECMA en distinguant :

- d'une part un cœur de fonctionnalités essentielles et simples à mettre en oeuvre (OOXML-Core),
- d'autre part, toutes les fonctionnalités annexes nécessaires à la compatibilité avec les stocks de fichiers bureautiques existants chez de nombreux utilisateurs qui seront regroupées dans un ensemble appelé (OOXML-Extensions),

- prendre en compte un ensemble fourni de commentaires techniques émis sur le projet soumis pour faire d'OOXML un document ISO de la plus grande qualité technique et rédactionnelle possible,

- conférer un statut ISO/TS ("Technical Specification") valable 3 ans pour l'OOXML,

- mettre en place un processus de convergence entre l'ISO/CEI 26300 et le cœur d'OOXML, et pour cela prévoir dès maintenant la révision simultanée de l'ISO/CEI 26300 et de l'ISO/TS OOXML (sous réserve que celui-ci soit adopté après la restructuration évoquée précédemment), en vue d'obtenir à l'issue du processus de convergence, une norme unique qui soit la plus universelle possible, dont les évolutions ultérieures seront décidées au niveau de l'ISO et non plus au niveau de tels groupe ou catégorie d'acteurs.

Pour atteindre l'objectif ci-dessus et permettre l'émergence de ce processus de convergence, AFNOR est conduit dans l'immédiat à ne pas accepter en l'état la rédaction proposée par l'ECMA. Techniquement, ceci a amené AFNOR à émettre un vote négatif sur le projet tel qu'il est présenté. Ce vote négatif est cependant assorti de commentaires dont AFNOR demande la prise en compte pour lui permettre de reconsidérer sa position.

AFNOR s'engage à faire connaître et promouvoir cette position au plan international en vue de la prochaine étape prévue en février où les commentaires des différents pays seront examinés.

Les 28 et 29 août derniers, la commission de normalisation AFNOR FDR (Formats de Documents Révisables) a conclu les cinq mois d'intenses concertations à AFNOR entre toutes les parties concernées par l'émergence de normes de formats bureautiques : fournisseurs de logiciels, utilisateurs, administrations, collectivités locales.

AFNOR est représentant français de l'ISO, organisme international de normalisation. Elle est l'opérateur central du système français de normalisation qui associe les experts, les bureaux de normalisation et les pouvoirs publics. Elle a reçu pour cela des pouvoirs publics, une mission d'intérêt général, fixée par le décret du 26 janvier 1984.

Pour toute information sur les normes : [www.afnor.org](http://www.afnor.org)